

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2013

Au cours de sa séance du 17 octobre 2013 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **sollicité l'adhésion au Programme d'Aide aux Collectivités et aux Territoires du Conseil Général – Aménagement 2012/2014.**

La tranche 2 des travaux de sécurisation de la RD7 en traverse de la commune avec enfouissement des travaux devrait se dérouler entre le dernier trimestre 2014 et le premier semestre 2016. Elle ira du plateau surélevé qui vient d'être réalisé jusqu'au n° 5 rue de Metz. L'aide financière du Conseil Général est constitué d'une dotation de garantie de 139.694 € et d'un abondement cantonal de 23.747 €. Un abondement départemental devrait compléter ces sommes.

➤ **sollicité l'aide financière des concessionnaires de réseaux (URM et France Telecom) ainsi qu'une participation financière au titre des crédits parlementaires auprès de M. Le Député Gérard TERRIER pour les mêmes travaux que le point précédent.**

➤ **programmé les travaux de rénovation de la chaufferie du groupe scolaire avec passage au gaz, d'individualisation des logements scolaires et de reprise de l'isolation de la toiture de la salle de classe maternelle construite au début des années 2000.**

Pour ces travaux estimés à 94.795 €TTC, deux subventions sont sollicitées, la première auprès de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux – programme 2014, et la seconde auprès de M. le Sénateur François GROSDIDIER, au titre des crédits parlementaires.

➤ **décidé le maintien du montant des loyers et augmenté le montant mensuel des avances sur charges de 0,50 € pour les occupants des logements communaux.**

C'est la seconde année que le montant des loyers est gelé pour tenir compte de la crise économique et sociale.

➤ **octroyé une subvention au bénéfice des élèves de l'école élémentaire pour l'organisation d'une classe de neige et d'une classe transplantée.**

La classe de neige est programmée du 03 au 07 février 2014 dans les Vosges pour un montant par élève de 381 €. La classe transplantée se déroulera en Normandie du 05 au 09 mai 2014 pour un montant par élève de 380 €. La participation de la commune sera de 55 € par élève, soit un total de 4.785 €, équivalente à celle du Conseil Général de la Moselle.

➤ **assujetti à la taxe d'habitation les logements vacants à 13 voix pour et 1 contre.**

Cet assujettissement existe depuis une délibération du 31 août 2006 pour les logements vacants depuis plus de 5 ans. L'article 106 de la Loi 2012/1509 du 29 décembre 2012 a réduit cette durée minimale à 2 ans. Le Conseil était invité à se conformer au nouveau texte.


➤ **demandé la mainlevée d'une servitude de passage accordée par l'usine EGO France en 1986 au bénéfice de la commune pour permettre l'accès à la Place publique depuis la RD7.**

La voie privée d'EGO France étant devenue communale, cette servitude est devenue inutile.

➤ **pris une motion sur les tarifs de transport scolaires à 13 voix pour et 1 abstention.**

Compte tenu de l'augmentation tarifaire pratiquée sur les tarifs scolaires par la communauté d'agglomération de Metz-Métropole alors même que la dotation de l'Etat de 400.000 € lui a été versée, le Conseil Municipal demande à celle-ci de revenir à l'ancienne tarification.

Le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire,

Anlette MATHIAS



INFORMATIONS :

Un appartement type F2 est à louer :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 60 m², 1 séjour, 1 chambre, 1 cave, 2 emplacements de parking, (Cuisine et chambre sous velux)
- Loyer 516 € + charges 9 € = 525 € mensuels.

Halte aux déjections canines : Des sacs à déjections canines sont désormais à la disposition en mairie des propriétaires de nos amis à quatre pattes.

Suite à l'article «**ras le verre** » paru dans la presse locale du samedi 12 octobre Mr HOCHSTRASSER a tenu à apporter quelques précisions.

- Le point d'apport volontaire installé sur le parking de la salle polyvalente est bien composé de 4 cuves, 2 de 5 m³ pour les ordures ménagères, 1 de 5 m³ pour les emballages et 1 de 3 m³ pour le verre. Un dysfonctionnement à 2 reprises a été constaté ; cette cuve était saturée après 4 jours d'utilisation. Le pôle déchets de Metz Métropole a été avisé et a modifié immédiatement le cadencement de vidange. Durant les 2 premières semaines celui-ci se faisait à raison de 1 par semaine, depuis il est passé à 2 ; les mardis et vendredis.

La mise en place du PAV a entraîné la suppression des 2 cuves à verre et la cuve papier.

Sachant qu'une cuve de 3 m³ correspond aux besoins d'une population moyenne de 400 habitants et que les opérations de vidage de la cuve à verre enterrée ont été doublées, il a été décidé de mettre en place en complément, 1 cubi-verre sur le parking du cimetière et si nécessaire un autre pourrait être installé à un endroit qui reste à définir.